

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 1090)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Il veille au développement et au soutien actif à la filière nucléaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Soutenir la filière nucléaire française.